

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

***Mesures de stationnement et de circulation le 05 septembre 2026 à l'occasion du
Sparsatrail***

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 établissant une redevance pour l'occupation du domaine public ;

Vu la loi communale ;

Attendu que la SPARSA (personne de contact, M. Dimitri HOUSSA ; Gsm : 0494/34 64 83) désire organiser le Sparsatrail le samedi 5 septembre 2026 ;

Revu la décision du Collège communal du 5 août 2026 d'autoriser l'organisation sous conditions de cet évènement ;

Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créée sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

MESURES GÉNÉRALES

Article 1 :

La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée durant tout le temps de l'évènement.

Article 2 :

L'organisateur devra adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter, en cas de nécessité, la progression des véhicules de secours au travers de son évènement.

MESURES DE CIRCULATION

Article 3 :

Le 05 septembre 2026 de 12:00 à 17:00, pour la durée strictement nécessaire au bon déroulement de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite :

- **Chemin Marron :** de son carrefour avec l'Avenue Jean-Baptiste Romain à l'entrée carrossable de l'habitation sise au numéro 1.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux :

- **C.3** sur barrière nadar à hauteur du carrefour formé par l'Avenue Jean-Baptiste Romain avec le Chemin Marron et à hauteur de l'habitation sise au numéro 1 ;

- **F.45** avec panneau additionnel « **cul-de-sac à 250 m** », au carrefour formé par la Rue Pré Jonas avec le Chemin Marron.

À Spa, le 03 SEP. 2026

Le Bourgmestre
N. TEFNIN



Réf : 3676031